

Fin de l'administration de M. LE JEUNE (1854-1857)

Au début de 1834, le Conseil Municipal de Lannilis avait émis deux voeux. Le premier demandait le rattachement au canton de Lannilis des communes de Kernilis, Plouvien et Tréglonou «qui déjà font partie de l'arrondissement de gendarmerie de Lannilis ». Ce fut l'inverse qui arriva car quelques années plus tard les communes susnommées étaient enlevées à la compétence des gendarmes lannilisiens. Le deuxième voeu réclamait le transfert au Bourg du bureau des Douanes de Paluden. Aucune suite n'y fut donnée.

A cette époque, Lannilis comptait déjà deux médecins: MM. **Nettienne** et **Dumanoir**. La tombe du premier se voit encore dans notre cimetièrre. Aucun des deux n'était docteur en médecine. C'étaient simplement des Officiers de Santé. Le 4 février 1834, le Conseil décidait de leur attribuer une somme de 60 francs, à répartir par moitié « pour donner gratuitement leurs soins aux indigents ».

La question de l'eau qui préoccupe encore nos édiles de 1968 hantait déjà l'esprit des municipaux de 1834. La fontaine de Prat Per qui fournissait de l'eau à une bonne partie du Bourg n'était pas propriété municipale comme beaucoup le croyaient. Elle avait appartenu au XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle à la famille de **Kerouartz**. Par acte du 29 novembre 1733, passé devant Me Guillaume **Léon**, notaire à Lannilis, le Marquis de **Kerouartz** avait cédé cette fontaine à un certain **Marzin** qui, à son tour, la vendit à la famille **Masson**, puissants bourgeois venus, avant la Révolution, de Porspoder s'établir à Lannilis. En 1834, Yves-Marie **Masson** était notaire à Lannilis et concurrent, par conséquent, du Maire, Maître **Le Jeune**. Il exhiba un titre de propriété en bonne et due forme et il fallut se rendre à l'évidence : la fontaine de Prat Per était propriété privée, ce qui obligea le Conseil Municipal à préparer un projet d'acquisition. Le 9 novembre, le Maire était autorisé à signer l'acte.

Le 27 mai de cette même année, plusieurs habitants avaient signé une pétition demandant la formation d'un corps spécial de sapeurs-pompiers. Le Conseil n'y donna aucune suite: il n'y avait pas de fonds pour l'achat d'une pompe.

Sous la pression des éléments bourgeois, la Municipalité avait accepté d'étudier un plan d'alignement du Bourg. Le 28 mai 1834, un contrat était passé avec un géomètre pour la réalisation du plan et le 7 août une commission municipale était nommée pour l'assister. Ce projet devait également échouer avec la délibération suivante du 19 septembre :

« Le Conseil, après avoir entendu le rapport de la commission, par lui nommée par délibération du 7 août pour assister le géomètre et donner son avis sur les alignements à appliquer au plan projeté de la Ville de Lannilis,

« Vu le dit plan et les alignements y tracés

« Vu aussi les noms proposés par la Commission pour les rues et places qui n'en avaient point

« Le Conseil a été d'avis par 13 voix contre 5 que ce plan ne serait point mis à exécution mais que le géomètre serait payé conformément au contrat du 28 mai ».

L'un des conseillers, M. **Salaun**, éleva une véhémence protestation. Le Maire, une fois de plus, était battu par suite de la prédominance des éléments ruraux qui ne se sentaient pas concernés par ce

plan. Il est permis d'en regretter l'échec au point de vue esthétique sans pour autant condamner la majorité municipale qui l'a repoussé et qui ne pouvait juger que dans l'optique de l'époque. Signalons d'ailleurs qu'en cette année 1968 le plan d'urbanisme n'est pas encore entré en application.

Le 25 avril 1835, M. **Le Jeune**, maire et M. **Quéméneur**, adjoint, maintenus à leur poste par ordonnance royale du 12 mars, prêtaient serment au Roi Louis Philippe dans les termes suivants : « *Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la Charte Constitutionnelle et aux lois du Royaume* ». Le second adjoint, M. **Morvan**, ne put être installé et le Conseil profita de son absence pour témoigner son mécontentement de cette nomination: «*Le Conseil observe qu'il voit avec répugnance la nomination de M. **Morvan** en qualité d'adjoint de cette commune pour motif d'égoïsme et de partialité et pour manque de délicatesse ; il croit que sa façon de penser à son égard est partagée par la généralité des habitants* ». 15 voix contre 1 approuvèrent cette déclaration, ce qui n'empêcha pas M. **Morvan** d'être installé le 9 mai suivant. Ce M. **Morvan**, si peu prisé au sein de l'Assemblée Municipale, était le père du futur et célèbre docteur Augustin **Morvan** qui devait connaître plus tard une grande popularité.

L'affaire de l'instituteur communal devait causer cette année de lourds soucis au Conseil Municipal. Le 15 mars 1835, le titulaire, François **Lae**, avait donné sa démission. Pour le remplacer, il y avait deux candidats: le sieur **Tancoigne**, instituteur à Hanvec et le sieur **Caradec**, de Saint-Méen, près Lesneven. Le premier ne savait pas le breton et le Comité local de Surveillance avait émis à son égard un avis défavorable. Le second, lui, savait le breton mais ne pouvait pas présenter de certificat. Aucun des deux ne fut accepté. Le mois suivant, 4 avril, deux autres candidats se présentèrent : MM. **Plée** et **Bisson**, mais le Conseil décida qu'il n'y aurait pas d'instituteur communal, «les instituteurs actuels suffisent». Il est donc certain que Lannilis avait d'autres instituteurs non reconnus, qui, de ce fait, ne percevaient pas de traitement officiel. Le 10 mai cependant, revenant sur sa décision, le Conseil nommait au poste vacant le sieur **Plée** par 13 voix contre 4 mais le 19 juin celui-ci était refusé par le Comité de l'arrondissement de Brest qui proposait le sieur **Billon**. Aussitôt refus catégorique du Conseil Municipal : « M. **Billon** est trop jeune ». Finalement à défaut d'autre, **Billon** fut accepté le 1^{er} juillet 1835. Nous verrons que, moins de 3 ans plus tard, le malheureux M. **Billon** devait être atteint d'aliénation mentale et interné à l'hôpital psychiatrique de Quimper.

M. **Le Jeune** eut aussi à s'occuper de la création de l'école communale des garçons. Le 10 mai 1835, il annonçait à son Conseil qu'une maison était offerte à la commune pour 4.500 francs. Le Conseil s'empressa de demander au Gouvernement un secours de 2.250 francs, offrant de payer le surplus sur les fonds libres. L'affaire n'eut sans doute pas de suite immédiate car quelques mois plus tard on se rabattait sur une location. Le bail de la future maison d'école fut soumis au Conseil mais craignant sans doute, non sans raison, une opposition assez forte, le Maire et les adjoints se permirent de signer le bail sans prendre l'avis ni l'approbation des autres membres du Conseil. Ceux-ci ripostèrent en refusant par 10 voix contre 8 (10 janvier 1836) l'ameublement de la maison d'école proposé par le maire et dont le coût se montait à 210 francs 89.

Tous ces tracasseries assombrirent les dernières années de l'administration de M. **Le Jeune**. Veuf le 6 septembre 1837, il ne tarda pas à démissionner pour goûter en paix ses dernières années. Il devait s'éteindre au Bourg le jeudi 24 avril 1851 à l'âge de 66 ans. Il laissait le souvenir d'un maire intelligent, actif, parfois personnel, toujours dévoué à sa tâche et d'un remarquable trésorier du Conseil de Fabrique.

Yves NICOLAS, Septembre-Octobre 1968